

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 juin 2016

L'an deux mille seize, le 24 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. GASSE Roger, M. CHAPEL Antoine, M. WEINLAND Robert, Mme CHAGNON Laetitia, M. CHIALVO Michel.

Absent : M. Von DUNGERN Clemens donne pouvoir à M. Philippe VANDEPUTTE, Mme VARET Hélène donne pouvoir à Mme Laetitia CHAGNON, M. HAZARD Germain donne pouvoir à M. Antoine CHAPEL.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 25 mars 2016 est faite et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour - les travaux et de l'avancement du PLU

I - l'intercommunalité

1-achat d'un bâtiment

L'intercommunalité a acheté un bâtiment dans la zone de «La demi-lune» pour y installer ses bureaux ainsi que ceux de la RAM (relais d'assistance maternel). Le bâtiment a besoin de quelques travaux de rénovations. Il sera prêt pour septembre-octobre 2016.

2-modification des statuts- transfert de voirie d'intérêt communautaire

Lors du dernier conseil communautaire du 31 mai 2016, la modification des statuts - transfert de voirie d'intérêt communautaire et entretien de la voirie communautaire ont été adoptés. Il en ressort que chaque commune doit délibérer sur ce point.

Monsieur le maire expose les modifications des statuts pour la compétence «aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire» et demande de l'intégrer à l'article 15.4 des statuts. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette modification des statuts à l'unanimité.

3-transfert des ZAE communales vers l'intercommunalité

Une étude a été lancée avec le cabinet Exfilo sur l'intégration des zones d'activités économiques publiques, mixtes et privées de l'intercommunalité. Ce transfert sera effectif au 1/01/2017.

4-mutualisation

Pour l'instant, le travail de recensement des possibilités et de faisabilité sont en cours.

5- commission jeunesse

Le projet « piscine gratuite» pour les jeunes de moins de 16 ans de l'intercommunalité n'a pas remporté un grand succès : sur 3 500 enfants concernés, seulement 61 ont répondu. Le projet est cependant maintenu. Les enfants qui voudront participer, devront venir s'inscrire en mairie accompagnés de leurs parents pour bénéficier de 8 entrées gratuites valables uniquement pour la piscine du parvis de Cergy- Pontoise.

Le projet d'organiser un ramassage exceptionnel pour les villages situés hors de l'axe majeur

est donc abandonné.

6-MARPA

Aujourd'hui la MARPA est ouverte mais aucun résident n'occupe les appartements. Plusieurs personnes pourraient être intéressées. Une communication au niveau départemental a été lancée.

7-Commission «Culture - Tourisme»

Un guide des villages et des églises devrait voir le jour.

8-Gymnase de BRAY et LU

Les travaux devraient débuter courant septembre 2016.

II -Site internet

Le site internet sera opérationnel dès mardi 27 juin; il sera consultable par tous. La commune reprend la gestion à sa charge. Adresse du site : www.cherence.fr

III- les travaux en cours

- La commune se portera acquéreur de la parcelle longeant le rû et appartenant à M. PONTNAU.
- Les travaux « Sente Proprette» et trottoirs devant la maison de Monsieur Kayem vont pouvoir débuter, la commune ayant reçu l'ensemble de subventions.
- Les travaux de la terrasse du foyer rural débuteront à l'automne, les demandes de subventions ayant été accordées à la commune.
- AAVO : la création d'une plate- forme pour un futur hangar était en attente. Cette année les travaux vont être réalisés.
- Entretien des routes : les travaux sont en cours de réalisation.
- Des travaux seront à prévoir l'an prochain: à l'église, suite à des infiltrations d'eau de pluie, la toiture doit être revue.
- Les trottoirs à la jonction de la sente de la Nourrée et de la rue de la Coursoupe doivent être refaits. Des infiltrations d'eau se produisent dans les bâtiments adjacents.

IV - Le cimetière

- la Croix du cimetière :

L'étude du socle de la croix par l'architecte des bâtiments de France révèle une fragilité due aux effets du temps. Il est urgent de le restaurer. Monsieur le maire propose de demander des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région pour cette restauration.

Coût de la restauration : 7 416 .00€

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité pour la restauration du socle et pour la demande des subventions afin de financer ces travaux.

Le travail d'étude sur les reprises de concessions perpétuelles et trentenaires arrive à son terme. Dès l'automne la procédure sera lancée pour les concessions échues.

V - P.L.U.

- PLU : l'étude avance. Une consultation auprès du préfet est envisagée pour ouvrir un périmètre à la construction. Monsieur le maire demande à M. CHIALVO de rédiger un paragraphe sur le développement économique.

VI - L'indemnité du percepteur

Monsieur le maire donne lecture des indemnités de conseils versées au percepteur sur sa demande pour l'année 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré refuse à l'unanimité de verser cette indemnité.

VII - le CCAS

L'article 79 de la loi NOTRE supprime l'obligation légale de disposer d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette suppression doit être décidée par délibération. Par conséquent, cette dissolution autorise la commune à exercer directement les compétences ainsi transférées.

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas la dissolution du CCAS de Chérence.

VIII - Informations diverses

- Suite à la demande de la commune auprès de TIM BUS pour un arrêt de car supplémentaire pour les collégiens qui sont scolarisés au collège «Claude Monet» de Magny en Vexin, la réponse est négative.

– Sécurité routière : le panneau de limitation de vitesse situé à l'arrêt de car devrait être déplacé car il est mal positionné. Monsieur le maire fera la demande au service de la DDE pour le placer plus haut, rue des Jardins.

– Interdiction de stationner sente du Bois Nourri.

Suite à des problèmes récurrents de stationnement, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre un arrêté d'interdiction de stationner dans la sente du Bois Nourri du N°1 au N°6. Cet arrêté rentrera en vigueur courant juillet.

Prochaine réunion le 7 Octobre 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 38.

Le Maire
Philippe VANDEPUTTE